



nd Sn
A

FRANCE TELECOM
Daniel CHOUA
UPR NE/Pôle Réglementation et Foncier
26 avenue de Stalingrad
BP 88007
21080 DIJON Cedex 9
tél. 03 90 31 08 03
daniel.chousa@orange.com

DDT de l'OISE
Sandrine DRETZ
40, rue Jean RACINE
BP 317
60021 BEAUVAIS CEDEX

Dijon, le 11/06/2012

Objet : Plan Local d'Urbanisme

Madame,



En réponse à votre courrier du 01/06/2012, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe les renseignements demandés pour la commune de : **Brasseuse**

Vous trouverez également ci-dessous quelques dispositions légales concernant les prérogatives de France Télécom que l'élaboration de votre document pourrait éventuellement restreindre :

- l'article L47 du code des P et T mentionne « L'autorité (...) doit prendre toutes dispositions utiles pour permettre l'accomplissement de l'obligation d'assurer le service universel. Elle ne peut faire obstacle au droit de passage des opérateurs autorisés qu'en vue d'assurer dans les limites de ses compétences, le respect des exigences essentielles, la protection de l'environnement et le respect des règles d'urbanisme».

Dès lors, le PLU (ou la carte communale) ne peut imposer d'une manière générale et absolue à France Télécom une implantation en souterrain des réseaux car en procédant ainsi il ferait obstacle à la fourniture du service universel en faisant obstacle au droit de passage consacré par la Loi de Réglementation des Télécommunications.

- les articles L48 (servitude légale), L54 à L56.1 (servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles), L57 à L62.1 du code des P et T (servitudes de protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques) instituent les servitudes attachées au réseau de télécommunications. France Télécom s'engage à vous les fournir à votre demande.

.../...

Envers votre souci légitime de préservation des paysages, je vous rappelle enfin qu'en matière d'établissement en souterrain des nouveaux réseaux de communications électroniques, vous avez deux possibilités légales qui vous permettent d'atteindre la finalité recherchée.



Annexe 1

Dijon, le lundi 11 juin 2012

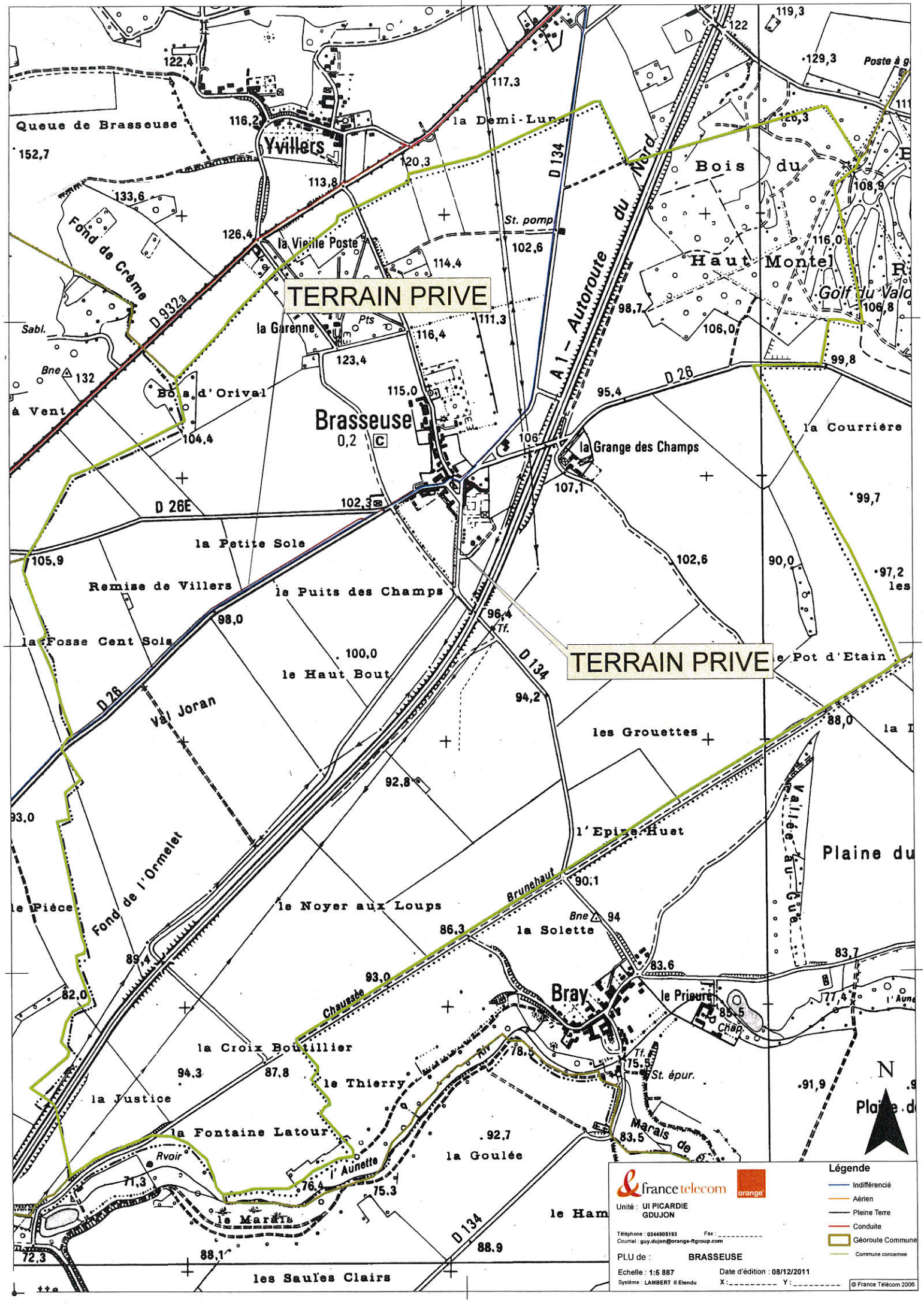
Veillez prendre note des servitudes éventuelles concernant la commune de Brasseuse

Servitude PT1 : NEANT

Servitude PT2 : NEANT

Servitude PT2LH : NEANT

Servitude PT3 : Concerné voir plan





Unité : UI PICARDIE
GDUJON

Téléphone : 0344905193 Fax :
Courriel : guy.dujon@orange-ftgroup.com

PLU de : **BRASSEUSE**

Echelle : 1:5 887 Date d'édition : 08/12/2011

Système : LAMBERT II Etendu X : Y :

© France Telecom 2006

Légende

- Indifférencié
- Aérien
- Plaine Terre
- Conduite
- Géoroute Commune
- Commune concernée